

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

COMBATTRE L'INACCEPTABLE

Loin de crier haut et fort leur souffrance, les femmes et les enfants qui sont victimes de violence conjugale ont plutôt tendance à s'isoler et à se replier sur eux-mêmes. Les femmes victimes de violence sont envahies d'un sentiment de peur, de honte, de dévalorisation et de culpabilité et préfèrent vivre cette détresse en silence, loin du regard des autres. C'est pourquoi il est toujours difficile d'apposer des statistiques relatives à la violence conjugale.

Les conséquences découlant de la violence conjugale sont nombreuses, lourdes et douloureuses tant pour les femmes qui la subissent que pour l'ensemble de la société. Les blessures qui leur sont infligées laissent des séquelles tant sur le plan physique, mental que sexuel. Cette souffrance détériore leur santé physique et psychologique, diminue leur productivité au travail et affecte leur autonomie personnelle et financière. La violence faite aux femmes nuit à leur développement social et économique et la société tout entière en paie le prix.

Au cours des deux dernières décennies, de nombreux gestes ont été posés tant de la part de l'État que de la part des différents groupes de femmes afin de sensibiliser la société tout entière à ce fléau. Ces gestes ont permis notamment aux femmes de briser le silence, de s'affirmer et de dénoncer les conséquences et les dommages qu'entraîne la violence faite aux femmes.

Malheureusement, malgré les efforts considérables qui ont été faits pour contrer la violence faite aux femmes et aux enfants, ce fléau persiste toujours, voire même augmente dans certaines régions du Québec.

Un document émanant du ministère de la Sécurité publique¹, nous indique l'ampleur exacte et l'évolution de la violence conjugale, notamment celle qui est déclarée puisque, depuis 1997, la presque totalité des corps policiers ont adhéré au *Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire*. Selon les données de ce programme, le nombre de femmes victimes de violence conjugale déclaré au Québec est passé de 11 559 à 13 459, de 1997 à 2000.

Le phénomène de la violence conjugale est une problématique fort complexe et, si on veut combattre ce fléau efficacement, il faut aller plus loin et démontrer une détermination qui se traduira par des gestes immédiats, concrets et

¹ Ministère de la Sécurité publique, *Statistiques 2000 : violence conjugale*, Québec, 2001.

soutenus qui viendront réduire de façon significative le nombre de femmes et d'enfants qui sont victimes de cette violence.

Il faut donc offrir davantage d'aide aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale et leur assurer toute la sécurité à laquelle ils ont droit afin de préserver à tout prix leur intégrité physique et psychologique. Il faut donc agir avec vigueur si l'on veut empêcher que les droits fondamentaux des femmes et des enfants victimes de violence conjugale ne soient bafoués à tout jamais.

LA VISION DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

L'égalité, la dignité humaine, la solidarité et la responsabilisation de tous les membres de la société dans la poursuite d'une justice sociale font partie intégrante des valeurs libérales que nous défendons. Au nom du respect de ces valeurs, nous visons à :

- 1. Protéger et aider les femmes et les enfants victimes de violence et assurer leur sécurité;**
- 2. Briser le cercle vicieux de la violence auprès des jeunes qui sont témoins et victimes de la violence conjugale;**
- 3. Répondre efficacement aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale;**
- 4. Miser sur la prévention, le dépistage, la sensibilisation, l'éducation et la formation.**

PROTÉGER ET AIDER LES FEMMES ET LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE ET ASSURER LEUR SÉCURITÉ

Personne n'est à l'abri de la violence conjugale. Contrairement au mythe qui est véhiculé dans notre société, ce n'est pas seulement les femmes démunies avec un faible taux de scolarisation qui peuvent être victimes de violence conjugale. Toute femme, quels que soient sa culture, son statut social, son âge ou ses revenus peut un jour être victime de violence conjugale.

Au cours des années, un réseau d'aide pour femmes victimes de violence conjugale ayant comme mission de répondre aux besoins des femmes violentées s'est développé. Le Québec compte une centaine de maisons d'hébergement, dont 83 sont membres du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale* et de la *Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec*. Ces maisons sont accessibles 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. En plus d'offrir un abri temporaire et sécuritaire aux femmes et aux enfants, elles offrent une multitude de services tels le soutien, le suivi, l'information, l'accompagnement et la consultation.

Pour 2001-2002, le financement des maisons d'aide et d'hébergement se situait à hauteur de 29,4 M\$. D'après leurs représentantes, elles n'ont la capacité de répondre qu'à environ 50 % des besoins, donnant ainsi priorité aux services d'urgence et de crise. De plus, elles dénoncent le fait que les services sont disparates d'une région à l'autre. Les maisons d'aide et d'hébergement réclament donc des sommes supplémentaires pour mettre en place un plan de développement pour consolider les services de suivi, de soutien et d'accompagnement des femmes et des enfants.

D'autre part, les centres de femmes forment un réseau très significatif pour les femmes. Ils interviennent auprès de femmes qui sont aux prises avec des problèmes de pauvreté, de santé mentale et de violence sous toutes ses formes. Ils font auprès des femmes victimes de violence de la prévention, de l'information, du soutien et de l'accompagnement. Leur mission : lutter pour l'égalité et la justice sociale. Les centres de femmes sont financés à hauteur de 85 000 \$ annuellement pour un financement total de 9,9 M\$. Ils réclament depuis la marche mondiale des femmes d'octobre 2000 une augmentation substantielle de leur financement.

Certains organismes communautaires ont la mission de venir en aide aux hommes en difficulté aux prises avec des problèmes de violence en leur offrant des services d'intervention, d'entraide et de référence. Pour lutter efficacement contre la violence conjugale, il faut nécessairement intervenir auprès de conjoints violents afin qu'ils puissent prendre conscience de l'ampleur de leurs gestes, reconnaître leurs responsabilités et parvenir à

corriger et à cesser leurs comportements agressifs et abusifs. Le montant octroyé aux organismes offrant des services aux conjoints violents s'élevait à 2,9 M\$ pour l'année 2001-2002.

Le Parti libéral du Québec a la ferme intention de mettre à l'abri de la violence conjugale les femmes et les enfants et, pour ce faire, s'engage à :

- **Consolider le réseau d'aide directe aux femmes et enfants victimes de violence conjugale;**
- **Assurer un suivi post-hébergement;**
- **Augmenter de 30 millions le soutien financier aux maisons d'aide et d'hébergement afin d'assurer l'accessibilité et la continuité des services aux femmes victimes de violence.**

Cet engagement sera financé par la croissance des investissements en santé de 7,5 milliards sur 5 ans, prévue au cadre financier.

- **Augmenter de 8,5 millions le soutien financier des centres de femmes du Québec afin qu'ils puissent avoir un financement adéquat.**

Cet engagement sera financé par la croissance des investissements en santé de 7,5 milliards sur 5 ans, prévue au cadre financier.

- **Dans le cadre de la réforme de la Loi sur le divorce, faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral afin que certaines réalités soient prises en compte dans la détermination de la garde de l'enfant dans les cas de violence conjugale, et ce, afin d'assurer la sécurité des femmes et des enfants;**
- **Accroître le soutien aux organismes communautaires qui œuvrent auprès des conjoints violents.**

BRISER LE CERCLE VICIEUX DE LA VIOLENCE AUPRÈS DES JEUNES QUI SONT TÉMOINS ET VICTIMES DE LA VIOLENCE

Les enfants qui sont témoins de la violence conjugale sont également des victimes. Quand un enfant voit sa mère être victime de violence, un sentiment de peur l'envahit. Il a peur que sa mère meure.

Incapables de protéger leur mère contre cette violence en raison de leur statut d'enfants, ils ressentent de la colère, de la haine, de l'impuissance et de la culpabilité.

Un milieu familial violent peut permettre l'apprentissage de comportements de victimes ou d'agresseurs chez les enfants. C'est ce que les experts appellent la transmission de la violence d'une génération à l'autre. Bien qu'il faille apporter des réserves à cet énoncé, il semble que les filles témoins de violence conjugale courent plus de risques que les autres d'être à leur tour victimes. De plus, la probabilité que les garçons témoins ou victimes de violence dans leur famille soient plus tard des hommes violents est plus élevée que chez les autres garçons.

Ces enfants ont besoin d'aide et, malheureusement, ils sont souvent laissés à eux-mêmes parce que les différents intervenants n'ont pas les outils nécessaires ou la formation spécifique requise pour dépister cette souffrance chez les jeunes. Nul n'a le droit d'abandonner ces enfants et nous devons voir à ce que des interventions spécifiques soient mises en place afin de répondre à leurs besoins.

Le Parti libéral s'engage donc à :

- **Permettre aux maisons d'aide et d'hébergement d'intervenir de façon plus spécifique auprès des enfants en leur offrant des services spécialisés;**
- **Doter les Centres jeunesse de protocoles d'intervention auprès des enfants qui sont témoins et victimes de violence conjugale visant le soutien, le suivi et l'accompagnement afin d'éviter qu'ils ne reproduisent, une fois adultes, ces comportements de violence;**
- **Sensibiliser le personnel qui travaille dans les CLSC sur l'importance du dépistage précoce auprès des enfants afin de mieux les encadrer et travailler à leur socialisation;**
- **Soutenir des initiatives visant à développer chez les jeunes des relations égalitaires entre les sexes au niveau de la petite enfance, de la**

maternelle, du primaire et du secondaire.

RÉPONDRE EFFICACEMENT AUX BESOINS DES FEMMES ET DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Depuis les années quatre-vingt, trois politiques gouvernementales ont vu le jour pour lutter contre la violence : la Politique d'aide aux femmes violentées du ministère de la Santé et des Services sociaux en 1985, la Politique d'intervention en matière de violence conjugale du ministère de la Justice et du Solliciteur général en 1986 et la Politique d'intervention en matière de violence conjugale intitulée *Prévenir, dépister, conter la violence conjugale* et déposée en 1995.

Bien que de nombreuses mesures aient été mises en place, il faut se rendre à l'évidence que, malheureusement, la violence faite aux femmes et aux enfants persiste. Il faut donc prendre un temps d'arrêt pour analyser et évaluer si les différentes mesures et interventions qui ont été mises en place au cours des dernières décennies ont été bien identifiées, ont répondu aux objectifs fixés et, surtout si elles sont venues combler les besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale, notamment en matière de prévention, de dépistage, de sensibilisation, d'éducation, de formation et de continuité des services.

Il faut se questionner, analyser, faire ressortir les points faibles et les points forts des différentes actions et mesures mises en place, évaluer leur efficacité et être capable de remettre en question les différentes interventions dans ce domaine afin de nous permettre d'intervenir et de répondre le plus efficacement aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

Pour le bien-être des femmes et des enfants, le Parti libéral s'engage à :

- **Faire un bilan objectif des différentes mesures mises en place au cours des dernières années;**
- **Vérifier l'efficacité de ces mesures afin de déterminer si elles répondent aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale;**
- **Mettre en œuvre un plan d'action adapté aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.**

MISER SUR LA PRÉVENTION, LA SENSIBILISATION, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

La problématique entourant la violence conjugale est fort complexe. Le cycle de la violence s'installe de façon insidieuse. S'il est important d'intervenir sur le plan des conséquences, il faut également s'attaquer de façon énergique et continue aux causes de la violence conjugale.

La prévention passe par l'information, la sensibilisation, le dépistage précoce chez les jeunes et la formation des différents intervenants qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux, du milieu communautaire, de la justice, de la sécurité publique, de la famille et de l'enfance.

Tous et chacun doivent se sentir interpellés. L'État a la responsabilité de garantir aux femmes et aux enfants victimes de violence les ressources suffisantes afin de les sortir du cycle de la violence. La mise en place de mesures visant à favoriser la responsabilisation du public et des différents intervenants sociaux s'avère essentielle.

Si l'on veut contribuer à lutter contre la violence faite aux femmes, mettre fin aux mythes entourant le phénomène de la violence et combattre les préjugés envers les femmes violentées, la mise en place d'une campagne de sensibilisation et d'éducation s'adressant à toute la population s'impose. Il faut que tous les citoyens et citoyennes soient informés sur les différentes formes de violence, les conséquences qui en découlent, sur les mesures pour combattre et l'importance de promouvoir des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes.

Le Parti libéral s'engage à :

- **En concertation avec les groupes de femmes, développer une stratégie de sensibilisation et d'éducation visant le grand public et les intervenants sociaux.**
- **Promouvoir la formation des différents intervenants qui offrent des services psychosociaux, médicaux ou légaux aux femmes victimes de violence;**